



BONNES NOUVELLES :

UNE REPRISE DU TRAVAIL RÉUSSIE

Ce n'était qu'une écharde. Cela semblait être une blessure mineure, mais une semaine plus tard, Brad Smith pensait qu'il pourrait être mourant.

Le 30 avril 2012, un éclat d'acier s'est pris dans le doigt de M. Smith lorsqu'il effectuait des travaux sur un camion à bascule. M. Smith est un mécanicien au sein du ministère des Transports et de l'Infrastructure, à Saint John.

« Je ne pensais pas que c'était grave, mais une semaine plus tard, soit le 7 mai, je me rendais à l'hôpital en raison de ce qu'on considérait comme un "mini-accident vasculaire cérébral (AVC)" », explique-t-il. « J'avais été très malade et je pensais peut-être avoir la grippe. »



Brad Smith

Malheureusement, ce n'était pas simplement la grippe. M. Smith était atteint d'une infection staphylococcique qui s'est répandue à son système sanguin pour ensuite se rendre à son cœur. Le 9 mai, soit un peu plus d'une semaine après qu'il a eu l'éclat d'acier, il a subi une chirurgie à cœur ouvert, et on a implanté une valve en acier inoxydable et un stimulateur cardiaque permanent.

Selon M. Smith, l'infection causée par l'éclat d'acier a entraîné 27 complications et a nécessité des injections multiples d'antibiotiques chaque jour.

« Lorsqu'on subit une telle épreuve, on prend un recul. On apprend que la vie est trop courte pour s'en faire pour les choses peu importantes. »

M. Smith s'inquiétait quand même de ne pouvoir travailler et subvenir aux besoins de sa famille, soit son épouse Karen et leurs deux enfants, âgés de 9 et de 5 ans. « J'avais peur. Je ne savais pas ce que je ferais. J'avais occupé ce poste pendant 20 ans », affirme-t-il. « Je ne suis pas une personne qui peut rester assis chez moi. »

M. Smith a commencé une réadaptation peu après avoir reçu son congé de l'hôpital au mois de juin. Il a reçu une réadaptation cardiaque au Centre cardiaque du Nouveau-Brunswick à l'Hôpital régional de Saint John et une réadaptation professionnelle sous la surveillance d'un ergothérapeute.

« J'avais peur qu'il ne serait pas en mesure de reprendre son travail comme mécanicien de camions puisque je savais que les exigences physiques comprenaient le soulèvement fréquent d'objets lourds », explique la responsable de cas de M. Smith chez Travail sécuritaire NB, Cindy Phinney. « Cependant, l'employeur de M. Smith offrait son appui et se montrait conciliant afin d'aider son employé à réintégrer le marché du travail. M. Smith a fait de très bons progrès dans le cadre de son programme de reprise graduelle du travail. Lorsqu'il a repris le travail à temps plein (tâches légères) le 15 octobre, il n'avait que des restrictions limitées, et ce, malgré la gravité des complications qui ont découlé de sa blessure initiale », explique M^{me} Phinney.

« Avant ma blessure, je devais souvent soulever ou déplacer des objets de 200 à 300 livres », précise M. Smith. « Par contre, lorsque j'ai repris le travail, je ne pouvais pas soulever plus de 50 livres. » (M. Smith avait travaillé sur de gros véhicules comme des niveleuses et des pelles rétrocaveuses, mais après sa reprise, il effectuait des tâches légères, c'est-à-dire qu'il travaillait sur des camions d'une demi-tonne. Lorsqu'il a repris le travail le 15 octobre, il travaillait cinq jours par semaine, de

8 h 00 à 16 h 30, mais sa charge de travail a augmenté graduellement à toutes les quatre semaines.)

« Lorsque j'ai rendu visite à M. Smith à l'hôpital, je ne croyais pas qu'il reprendrait le travail », indique le surveillant d'atelier, Donald Beers. « M. Smith est le genre de personne qui n'est pas facile à remplacer : il est sincère et honnête. C'est un bon travailleur qui a une très belle personnalité », affirme M. Beers. « C'est un très bon mécanicien, et les bons mécaniciens se font rares. »

De plus, M. Smith était formé pour agir comme surveillant en l'absence de M. Beers. « Bien qu'un employeur ait l'obligation de procéder à une adaptation raisonnable, pour nous ce n'était pas une obligation du tout. Nous voulions faire tout ce qui était nécessaire pour que M. Smith puisse reprendre le travail. Je crois qu'il est toujours dans l'intérêt de l'employeur de procéder ainsi. »

Les cas de travailleurs blessés ne connaissent pas toujours une fin heureuse, mais celui de M. Smith démontre qu'à l'aide d'une attitude positive, de motivation et de soutien de son employeur, il est possible qu'un travailleur blessé surmonte des obstacles pour reprendre une vie heureuse et productive.

« Je suis tellement content d'être de retour au travail », explique M. Smith. Il ajoute qu'il est désormais plus conscient du temps passé avec sa famille et à faire les choses qu'il a toujours aimées, comme le camping, les quilles et la pêche. •

Dates importantes à retenir!

33^e conférence annuelle en matière de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB

Les 6, 7 et 8 novembre 2013
Palais des congrès de Fredericton
Fredericton (N.-B.)

PROFIL

D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Michèle Caron

Michèle Caron, une ardente défenseuse des droits de la personne qui a également de l'expérience en enseignement ainsi qu'en relations de travail et en droit, est la personne idéale pour le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB.

M^{me} Caron a été nommée au conseil à titre de représentante des travailleurs en juin 2010. La Fédération des associations de professeurs et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick a proposé son nom. « J'ai accepté la nomination car je pensais avoir

quelque chose à contribuer compte tenu de mon expérience. Je savais aussi que j'avais quelque chose à apprendre », affirme-t-elle.

Son expérience de travail est impressionnante. M^{me} Caron a commencé sa carrière comme enseignante au Nouveau-Brunswick en 1971, où elle a travaillé avec des enfants ayant des besoins spéciaux au sein du système scolaire public. En 1973, elle a déménagé à Ottawa. Elle a continué sa carrière en enseignement, mais cette fois-ci, elle enseignait le français à des fonctionnaires fédéraux. Elle est retournée au Nouveau-Brunswick en 1976. Elle a occupé divers postes en gestion des ressources humaines au sein de trois différents ministères du gouvernement fédéral. Elle a acquis de l'expérience dans les domaines de la dotation en personnel, des relations de travail, des langues officielles et de la classification des postes.

En 1982, M^{me} Caron est devenue la représentante de la région de l'Atlantique du Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada (SEIC) de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

« À titre de représentante syndicale, j'étais beaucoup exposée au droit. J'étais là lorsqu'on a apporté des modifications au *Code canadien du travail*. Le droit était quelque chose qui m'avait toujours fasciné et je voulais poursuivre cet intérêt. Toutefois, lorsque j'ai obtenu mon baccalauréat en science politique en 1971, on n'offrait pas de programme de droit en français au Nouveau-Brunswick. À l'époque, je ne voulais pas quitter la province ou poursuivre mes études en anglais », explique-t-elle.

En 1986, puisque l'Université de Moncton offrait un programme de droit en français, M^{me} Caron a quitté son poste auprès du SEIC et a entrepris des études en droit lorsqu'elle était âgée de 40 ans. Par la suite, elle a obtenu une maîtrise en droit de la Dalhousie University. Elle est retournée à l'Université de Moncton, où elle a enseigné le droit des fiducies et le droit du travail. Elle a également occupé différents postes au sein de l'Association des bibliothécaires, professeurs et professeurs, notamment comme présidente pendant les trois ans qui ont précédé sa retraite en 2010.

C'est surtout au sein du SEIC que M^{me} Caron a acquis de l'expérience en santé et en sécurité. Lorsqu'on a adopté le nouveau *Code canadien du travail*, il fallait former des membres syndiqués pour qu'ils puissent travailler de façon efficace au sein de comités mixtes d'hygiène et de sécurité. C'était M^{me} Caron qui était chargée du programme de formation.

Elle affirme que lorsqu'elle est devenue membre du conseil d'administration, elle n'avait aucune expérience en indemnisation des travailleurs, et ce, malgré son curriculum vitae chargé. « Il y avait tellement de choses à apprendre au début. À l'université, nous ne traitons pas beaucoup de

cas d'indemnisation, mais j'en ai appris beaucoup à titre de membre du conseil », explique-t-elle.

« Les membres du conseil font toujours face au même défi, soit de trouver l'équilibre entre les intérêts des employeurs et ceux des travailleurs. Mon rôle comme juriste est d'assurer que nous continuons de respecter le fondement des principes de Meredith, c'est-à-dire le compromis selon lequel les travailleurs renonçaient à leur droit de poursuivre leur employeur en échange de prestations d'indemnisation sans égard à la responsabilité. »

« Le fait de renoncer à son droit de poursuite ne veut cependant pas dire qu'un travailleur n'a pas droit à la justice. La justice pour le travailleur est essentielle, et il faut assurer qu'il n'est pas tenu d'assumer le coût d'un manque de prévention et de la négligence. Il ne devrait pas subir de pertes financières et devrait recevoir toute l'indemnisation à laquelle il a droit. »

« Il ne faut pas oublier que même si un travailleur est négligent, c'est l'employeur qui a la maîtrise du travailleur et du milieu de travail », a-t-elle souligné.

« Il s'agit d'un équilibre délicat à garantir. Voilà pourquoi le conseil doit compter un nombre égal de représentants de travailleurs et d'employeurs. Nos décisions doivent être fondées sur la preuve plutôt que sur l'idéologie. »

Selon M^{me} Caron, Travail sécuritaire NB devrait être fier du taux de blessures peu élevé de la province. M^{me} Caron est engagée « à assurer plus de consultations auprès des intervenants et par conséquent, plus de transparence ».

M^{me} Caron demeure à Cocagne avec son épouse de 22 ans, Noëlla. Elle affirme qu'elle s'est adaptée facilement à la retraite. Le couple adore les voyages, dont le plus récent était en Chine. •

UN SOUTIEN AUX FAMILLES TOUCHÉES PAR UN ACCIDENT DU TRAVAIL

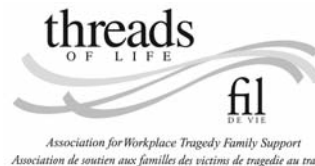
Fil de Vie est un organisme national qui offre un service de soutien aux familles touchées par une tragédie sous forme d'une blessure subie au travail qui a changé le cours d'une vie, d'une maladie professionnelle ou d'un décès au travail.

Il s'agit d'un organisme de bienfaisance enregistré qui a été établi en 2003, et qui offre des conseils et

un soutien individuel par des pairs, ainsi que des forums annuels qui permettent aux familles de se réunir et de partager leur expérience. L'organisme demande l'élimination de toutes les blessures subies au travail en initiant un changement de culture selon laquelle nous venons tous à considérer que les blessures subies au travail, les maladies professionnelles et les décès liés au travail sont moralement,

socialement et économiquement inacceptables.

Cette année, le forum des provinces de l'Atlantique se déroulera au Atlantica Hotel & Marina Oak Island, à Western Shore, en Nouvelle-Écosse, du 31 mai au 2 juin. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez téléphoner au 1 888 567-9490. •



LE JOUR DE DEUIL NATIONAL REND HOMMAGE AUX PERSONNES TUÉES ET BLESSÉES AU TRAVAIL

En 2012, plus de 10 000 Néo-Brunswickois se sont blessés au travail, dont sept ont perdu la vie (l'un d'eux est décédé des suites d'une maladie professionnelle). Par ailleurs, trois travailleurs sont décédés des suites d'une blessure ou d'une maladie antérieure.

Jusqu'ici en 2013, un travailleur a perdu la vie au travail.

« Le dimanche 28 avril, joignez-vous à nous afin de se souvenir des Néo-Brunswickois qui ont subi une blessure ou qui sont décédés en essayant tout simplement de gagner leur vie », a indiqué le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams. « Les conséquences de ces décès ont un effet dévastateur sur non seulement la famille des travailleurs décédés, mais également sur leurs amis, leurs collègues, leur employeur et la communauté. »

Au Canada, le premier Jour de deuil national a été observé en 1984. Le 28 avril a été choisi parce qu'il s'agit de la date à laquelle on a adopté en troisième lecture la première loi canadienne importante sur l'indemnisation des travailleurs et travailleuses (Ontario, 1914). Aujourd'hui, le Jour de deuil national est souligné dans plus de 100 pays partout dans le monde.

Une fois de plus, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick et Travail sécuritaire NB unissent leurs efforts pour souligner le Jour de deuil national en offrant des affiches aux lieux de travail. Des affiches additionnelles sont disponibles aux bureaux de région de Travail sécuritaire NB et aux conseils du travail.

« Rendons hommage aux travailleurs blessés ou tués, et manifestons notre appui envers leur famille, leurs amis et leurs collègues », affirme M. Adams.

Étant donné que le 28 avril tombe un dimanche, Travail sécuritaire NB vous invite à porter un ruban noir ou une épinglette (disponibles à de nombreux lieux de travail) le vendredi 26 avril, ou à assister à une cérémonie de mise en berne des drapeaux à votre lieu de travail. On vous encourage également à prendre part à l'une des cérémonies qui se dérouleront à différents endroits de la province. Pour obtenir plus de détails, veuillez visiter le site Web de Travail sécuritaire NB à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Veuillez prendre quelques instants pour lire l'hommage émouvant qu'ont soumis Ann et Paul Grant à la mémoire de leur fils Tony :

Pour voir une liste des cérémonies qui se dérouleront dans le cadre du Jour de deuil national, veuillez communiquer avec le bureau de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick au 506 857-2125.

IL N'EST PLUS DES NÔTRES, MAIS SON SOUVENIR DEMEURE (ARTICLE SOUMIS)

Tony Grant, de Bath, au Nouveau-Brunswick, est décédé à l'âge de 48 ans par suite d'un accident du travail qui est survenu le 21 décembre 2010. Non seulement sa mort a secoué sa famille et ses amis, mais elle a aussi causé une profonde tristesse.

Tony était un homme merveilleux avec toujours le sourire aux lèvres. Il était un père, un époux, un frère, un oncle et le grand ami de nombreuses personnes. Il était un charpentier et un ébéniste habile, et il aimait les sports de plein air. Pendant la saison de la pêche, on pouvait souvent le retrouver à la fosse à saumon de Bath ou à différents ruisseaux où il faisait la pêche à la truite. Au mois de juillet chaque année, il attrapait toujours le saumon parfait qu'il présentait à sa mère à l'occasion de son anniversaire.

Peu importe s'il s'agissait de crosses de fougère, de poisson ou de gibier, Tony était très généraux et partageait le fruit de son travail. Il était toujours prêt à donner un coup de main à quiconque était dans le besoin. Tu savais toujours que Tony t'avait rendu visite en raison de la cannette vide de Budweiser qu'on retrouvait après son départ.

Il adorait fêter Noël. Il aimait surtout le réveillon avec sa famille. L'année du décès de Tony, cependant, il n'y a pas eu de réveillon car c'était le jour de son enterrement et de nos derniers adieux. Après une longue journée au salon funéraire, nous sommes rentrés au camp, où nous avons parlé des choses que Tony avait faites au cours de sa courte vie, même les manigances de sa jeunesse et de sa vie de jeune adulte.

Tony était un père fier qui appuyait avec enthousiasme ses enfants à leurs parties de ballon-panier et de soccer.

Lorsque nous perdons une personne près de nous, nous éprouvons un torrent d'émotions et ces sentiments nous sont familiers. Par contre, lorsque nous perdons un être cher comme un fils, un père ou un époux, l'immense chagrin que nous vivons peut être écrasant.

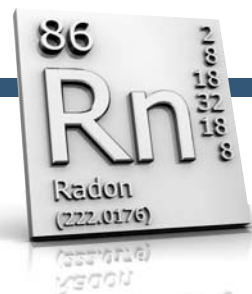
On se souviendra de Tony comme un époux, père, fils et frère aimant. Tony, tu manqueras toujours à tes amis et à ta famille.

Nous t'aimerons toujours et ne t'oublierons jamais.

Maman, papa et famille

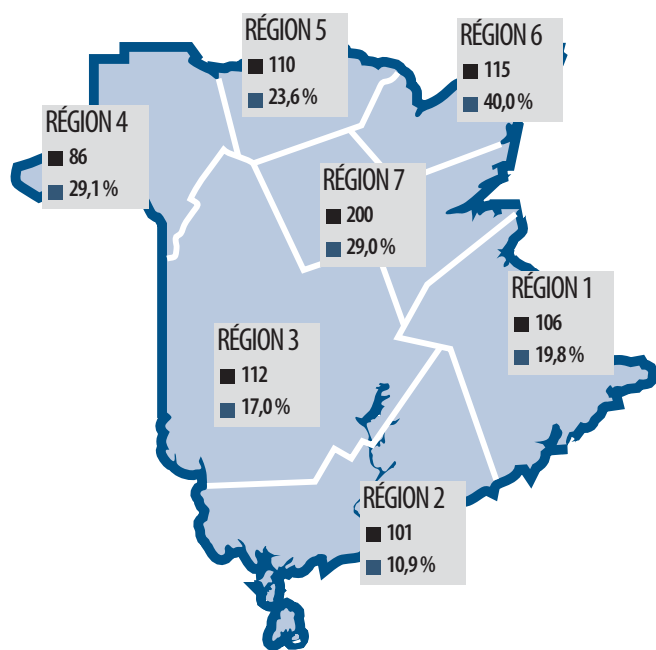


LE RADON AU LIEU DE TRAVAIL



Une étude récente qu'a effectuée Santé Canada a démontré que la concentration de radon dans presque 25 % des maisons mesurées au Nouveau-Brunswick dépassait la concentration recommandée.

Le niveau de radon aux lieux de travail néo-brunswickois n'a pas été mesuré dans le cadre de l'étude, mais on s'attend à ce que l'exposition au radon puisse poser des problèmes à certains lieux de travail. La carte du Nouveau Brunswick ci-dessous donne un aperçu des résultats des tests de mesure de Santé Canada pour la province.



LÉGENDE

■ Nombre de participants ■ % au-dessus de 200 Bq/m³

Bien qu'on ait trouvé que certains endroits de la province avaient un pourcentage plus élevé de maisons dont la concentration de radon dépassait les lignes directrices actuelles, toutes les régions comptaient des maisons où la concentration était élevée. Par conséquent, cette carte ne devrait pas servir de guide pour déterminer les endroits de la province qui doivent faire l'objet de tests de mesure et ceux qui n'ont pas besoin d'en faire l'objet. Toutes les régions de la province devraient être considérées comme étant à risque pour des niveaux élevés de radon. La seule façon de savoir si le niveau de radon est élevé à votre lieu de travail est de le mesurer.

Santé Canada a préparé de l'information au sujet du radon, y compris des mesures correctives proposées pour limiter l'exposition, afin d'aider les propriétaires de maisons et les lieux de travail à déterminer si le radon pose un problème. Voici

un sommaire en format de questions et réponses que Santé Canada a préparé. D'autres questions et réponses sont affichées sur le site Web de Santé Canada et celui du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.

Q : QU'EST-CE QUE LE RADON?

R : Le radon est un gaz radioactif qui provient de la désintégration naturelle de l'uranium présent dans les sols, les roches et l'eau. Il s'échappe lentement du sol, de l'eau et de certains matériaux de construction contenant de faibles quantités d'uranium comme le béton, les briques, les tuiles et le placoplâtre. Le radon se désintègre à son tour pour former d'autres particules radioactives appelées produits de filiation ou « descendants » du radon pouvant être absorbés par les poumons.

Le radon est incolore, inodore et sans goût, et ne peut pas être détecté par les sens. Il peut cependant être détecté par des appareils spéciaux. Lorsque le radon est libéré du sol, il se mélange à l'air frais, produisant des concentrations trop faibles pour être préoccupantes. Toutefois, lorsqu'il s'infiltre dans un espace clos, il peut s'accumuler à des concentrations élevées susceptibles de poser un risque pour la santé.

Les concentrations de radon varient selon les saisons, mais sont généralement plus élevées en hiver qu'en été.

Q : QUELS SONT LES EFFETS DU RADON SUR MA SANTÉ?

R : Le radon et sa descendance dans l'air peuvent parvenir jusqu'aux poumons où ils se désintègrent davantage et émettent des « particules alpha ». Ces dernières libèrent de petits jets d'énergie absorbés par les tissus pulmonaires environnants, qui détruisent ou endommagent les cellules pulmonaires. Les cellules pulmonaires endommagées peuvent causer un cancer en se reproduisant.

Le seul risque connu pour la santé associé à l'exposition à des concentrations élevées de radon dans l'air intérieur est un risque accru de développer un cancer du poumon au cours de la vie. C'est la seconde cause de cancer du poumon après le tabagisme. Il s'agit d'un risque à long terme qui dépend de la concentration de radon, de la durée d'exposition et de l'usage du tabac. Un fumeur exposé à des concentrations élevées de radon accroît de façon notable son risque de développer un cancer du poumon.

Autre que le cancer du poumon, il n'existe aucune preuve que l'exposition au radon cause d'autres

effets néfastes sur la santé tels que d'autres formes de cancer, des maladies respiratoires comme l'asthme, ou encore des symptômes tels qu'une toux persistante ou des maux de tête.

Q : QUELLE EST LA LIGNE DIRECTRICE CANADIENNE SUR LE RADON DANS L'AIR INTÉRIEUR?

R : Après une évaluation du risque et une consultation publique, la ligne directrice révisée a été approuvée par le Comité de radioprotection fédéral-provincial-territorial en octobre 2006. La nouvelle ligne directrice de 200 Bq/m³ est inférieure ou égale à celle de la plupart des grands pays industrialisés.

« Il faut prendre des mesures correctives lorsque la concentration moyenne annuelle de radon dépasse les 200 becquerels par mètre cube (200 Bq/m³) dans les aires normalement occupées d'un bâtiment. Plus les concentrations de radon sont élevées, plus il faut agir rapidement. Lorsque des mesures correctives sont prises, la teneur en radon doit être réduite au plus bas niveau qu'on puisse raisonnablement atteindre. La construction de nouveaux bâtiments devrait se faire à l'aide de techniques qui permettront de réduire au minimum l'entrée de radon et de faciliter l'élimination du radon après la construction, si cela s'avérait nécessaire par la suite. »

REMARQUE : À l'heure actuelle, la province du Nouveau-Brunswick ne régit pas l'exposition au radon dans les lieux de travail, à l'exception du radon présent dans les mines souterraines. Tout comme la pratique de la province qui s'applique aux lieux de travail exploités par la province (écoles, établissements de soins de santé, etc.), Travail sécuritaire NB recommande que les lieux de travail où des personnes ne travaillant pas sous radiation effectuent des travaux suivent les lignes directrices que propose Santé Canada.

Q : COMMENT PUIS-JE MESURER LA CONCENTRATION DE RADON DANS MA MAISON?

R : Santé Canada recommande une période de mesure dans une maison d'au moins trois mois, de préférence entre septembre et avril lorsque les portes et les fenêtres sont généralement fermées.

Les détecteurs à long terme de radon couramment utilisés sont les suivants :

- Le détecteur de traces alpha
- La chambre d'ionisation avec électret

Il existe deux façons de mesurer la concentration de radon dans une maison : l'une consiste à se procurer un détecteur soi-même et l'autre à engager un professionnel de la mesure du radon. Si vous désirez mesurer la concentration de radon

suite en page 5

LE RAPPORT ANNUEL 2012 MET EN ÉVIDENCE LA STABILITÉ



Travail sécuritaire NB vient de présenter son *Rapport annuel 2012* à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Une réduction du nombre de blessures subies au travail, un taux de reprise du travail de 96,5 %, une baisse des taux de cotisation et une pleine capitalisation : voilà quelques-uns des faits saillants qui contribuent à un régime d'indemnisation des travailleurs stable.

« Une diminution des blessures subies au travail représente une bonne nouvelle pour les travailleurs néo-brunswickois et leur famille », affirme la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Sharon Tucker. « Je suis fière que le Nouveau-Brunswick soit l'un des endroits les plus sécuritaires où travailler au Canada. Le taux de blessures a diminué de plus de 30 % depuis 2001. Ces statistiques font preuve de l'efficacité de nos stratégies de prévention et des attitudes changeantes. Bien que des mesures comme un nombre accru d'inspections des lieux de travail jouent un rôle, je crois que les partenariats établis avec nos intervenants et nos homologues des autres

provinces et territoires sont essentiels à la promotion d'un changement de culture dans toute la région. »

Grâce à des coûts de réclamation et à des frais d'administration inférieurs à ceux prévus au budget, en plus de revenus de placements supérieurs à ceux prévus, Travail sécuritaire NB a enregistré un excédent de 101 millions de dollars, ce qui représente une pleine capitalisation de 126,7 %. Le niveau de capitalisation solide a donné lieu à une diminution du taux de cotisation moyen provisoire, qui se chiffre à 1,44 \$ en 2013, comparativement à 1,70 \$ en 2012. Selon le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams, ce taux continue d'être le plus bas à l'est du Manitoba.

« Évidemment, il s'agit d'une bonne nouvelle pour les employeurs, mais du point de vue du mouvement ouvrier, cet argent permet aux employeurs d'élargir leurs activités, d'embaucher plus de travailleurs et d'augmenter le salaire de leur personnel en place. Toutes ces possibilités existent parce que les employeurs versent une cotisation plus basse.

Mais surtout, la réduction veut dire que plus de Néo-Brunswickois rentrent à la maison sains et saufs auprès de leurs êtres chers chaque jour. »

« Je tiens à féliciter les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois qui nous ont aidés à parvenir à ces résultats en réduisant le nombre de blessures et de réclamations avec interruption de travail ainsi que la durée de ces réclamations. Je veux également remercier le conseil d'administration, la direction et les employés de Travail sécuritaire NB de leur appui continu et de leur travail acharné en vue d'atteindre sa vision de lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick. »

Travail sécuritaire NB continuera de collaborer avec ses homologues des autres provinces de l'Atlantique en vue d'améliorer les campagnes de communication ainsi que d'autres aspects.

Le *Rapport annuel 2012* de Travail sécuritaire NB est disponible en ligne, à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca. •

LE RADON : suite de la page 4

vous-même, il vous suffit de commander des détecteurs de radon par téléphone ou sur Internet, ou encore de vous les procurer dans une quincaillerie. La trousse de mesure du radon comprend des instructions sur la pose du détecteur et son expédition au laboratoire pour analyse une fois la période de mesure terminée. Dans certains cas, les frais d'analyse en laboratoire et postaux sont en sus.

REMARQUE : Les employeurs ne sont pas tenus en vertu de la loi de mesurer la concentration de radon au lieu de travail, à l'exception des mines souterraines. Cependant, la seule façon pour un employeur de savoir s'il est conforme à la ligne directrice est d'effectuer le test.

Si vous décidez d'embaucher un fournisseur de services pour effectuer le test de mesure du radon dans votre maison, nous vous recommandons de lui poser les questions suivantes :

Q : À QUEL ENDROIT DANS LE BÂTIMENT LA CONCENTRATION DE RADON DEVRAIT-ELLE ÊTRE MESURÉE?

R : Afin de fournir une estimation réaliste de l'exposition au radon des occupants, toutes les mesures devraient être prises dans l'aire normalement occupée du plus bas niveau du bâtiment, défini comme une pièce occupée par une personne pendant plus de quatre heures par jour.

Q : COMMENT PUIS-JE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE RADON DANS MON BÂTIMENT?

R : Si la concentration de radon dans votre maison ou votre bâtiment dépasse la ligne directrice, vous devriez embaucher un professionnel de la mesure du radon afin de déterminer la façon la plus efficace et la plus rentable de réduire la quantité. La dépressurisation active du sol est la méthode d'atténuation du radon

la plus couramment utilisée. Elle consiste à installer un tuyau muni d'un petit ventilateur à travers le support de revêtement de sol du sous-sol qui monte le long d'un mur extérieur jusqu'à la ligne de toiture. Le ventilateur aspire le radon présent sous la maison et l'expulse à l'extérieur avant qu'il ne puisse pénétrer dans la maison. Ce genre de système peut réduire la teneur en radon dans une maison de plus de 90 %. On peut également aider à réduire la teneur en améliorant la ventilation et en scellant les principales voies d'introduction, mais l'efficacité de ces méthodes dépend du niveau de radon présent et des caractéristiques uniques de chaque bâtiment.

Pour obtenir une liste de fournisseurs de services accrédités qui peuvent aider à réduire la concentration de radon dans votre maison ou votre bâtiment, veuillez communiquer avec le Programme national de compétence sur le radon au Canada au 1 800 269-4174 ou consulter son site Web, à l'adresse <http://nrpp.info/> (en anglais seulement). •

Questions qu'il serait bon de poser au fournisseur de services

Recommandations de Santé Canada

Offrez-vous des appareils de mesure à court terme ou à long terme?

À long terme (au moins 3 mois)

Êtes-vous autorisé à offrir des services de mesure du radon?

Accrédité dans le cadre du Programme national de compétence sur le radon au Canada (PNCR-C)

Connaissez-vous les protocoles de mesure de Santé Canada*?

Oui

*Un guide permettant d'évaluer le radon dans les édifices publics tels que les hôpitaux, les écoles et les établissements de soins de longue durée est disponible. Il peut également être utilisé pour mesurer la concentration de radon à d'autres lieux de travail. On peut se procurer d'autres renseignements sur les procédures d'échantillonnage en communiquant avec le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.

À LA COUR



AV NACKAWIC INC. a plaidé coupable le 26 novembre 2012 à une accusation portée conformément au paragraphe 100(1) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour ne pas avoir pris des précautions suffisantes afin d'assurer la sécurité des salariés et avoir laissé un secteur sans surveillance après avoir retiré un garde-corps pour accomplir des travaux.

L'accusation découle d'un accident qui est survenu le 9 décembre 2010 au cours duquel un salarié est tombé au plancher d'une hauteur de plus de 10 pieds et a subi une fracture lombaire au niveau de L2 ainsi qu'une fracture du sacrum.

L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 5 000 \$, ainsi qu'un montant supplémentaire de 1 000 \$ en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*.

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB PROMEUT LA SEMAINE NORD-AMÉRICAINNE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL 2013



ÊTES-VOUS AUSSI EN SÉCURITÉ QUE VOUS LE CROYEZ?

Travail sécuritaire NB vous encourage à vous poser cette question. Il s'agit du thème de la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST), qui se déroulera du 5 au 11 mai 2013.

La SNASST souligne l'importance d'améliorer la compréhension, de rehausser la sensibilisation et de prévenir les blessures et les maladies subies au travail, à la maison et dans la communauté.

La SNASST a vu le jour lorsque des représentants des travailleurs du Canada, des États-Unis et du Mexique se sont réunis dans le cadre des pourparlers sur l'Accord de libre-échange nord-américain au milieu des années 90. On a demandé à la Société canadienne de la santé et de la sécurité au travail (SCSST) d'élargir la SNASST pour en faire une initiative nord-américaine. Les détails ont été élaborés de 1997 à 2000.

Le succès de la SNASST est attribuable à son approche au sein des communautés. Dans l'ensemble du continent, des comités régionaux, formés principalement de bénévoles qui partagent une vision de lieux de travail et de communautés plus sécuritaires, coordonnent les activités.

Au Nouveau-Brunswick, Bruce Harquail figure parmi ces bénévoles. Depuis le début des années 90, même avant qu'on ait jeté les fondements de la SNASST, M. Harquail, un agent de santé et de sécurité au sein de Travail sécuritaire NB, prend une part active afin d'aider à coordonner les activités à l'intention des membres des comités mixtes d'hygiène et de sécurité partout dans la province. Il a vu la SNASST évoluer au fil des ans.

« Lorsque nous avons commencé à organiser ces activités en 1990, nous donnions tout simplement une mise à jour sur la législation en matière

d'hygiène et de sécurité aux participants. Maintenant, nous promovons différents aspects selon le thème de l'année en question. »

Le thème de cette année invite les travailleurs et les employeurs à être proactifs lorsqu'il s'agit de leur santé et de leur sécurité, et ce, au travail et ailleurs.

« Cette année, nos conférenciers discuteront de différents sujets qui portent sur la sécurité personnelle, ainsi que celle au travail et dans les sports. Nous voulons inciter les participants à réfléchir à la sécurité dans le cadre de toutes leurs activités et non seulement au travail. »

« Il est bon de sortir des sentiers battus du lieu de travail. Les bienfaits sont une main-d'œuvre en santé qui met en pratique le thème "Êtes-vous aussi en sécurité que vous le croyez?" ». •

POUR OBTENIR PLUS DE DÉTAILS SUR LA SNASST, VEUILLEZ VISITER LE SITE www.naosh.org/.